005-250500600-20171220-2017 58-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical exceptionnel du mardi 19 décembre 2017

Délibération n°: 2017-58

Date de convocation : mercredi 13 décembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication: 22/12/2017



Objet : Dépôt du Projet simple 2 « Economies vertes » au titre du Plan intégré territorial (PITER) TERRES MONVISO

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président: Christian GROSSAN

Région: Chantal EYMEOUD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX,

Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix, donne pouvoir à Chantal EYMEOUD);

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée (2 voix) ; Marcel

CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras: Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix);

Communes:

Abriès: Jacques BONNARDEL, Maire, excusé, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé;

Aiguilles: Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent;

Arvieux: Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent;

Ceiliac: Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée; Château-Ville-Vieille: Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal,

excusé (donne pouvoir à Pascal GIRAUD);

Eygliers: Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent;

Guillestre: Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent;

Molines-en-Queyras: Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, excusé;

Ristolas: Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée;

Saint-Véran: Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Assistaient également au Comité syndical :

Région PACA - Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes : Robert GENTILI

Commune de Vars : Raphaëlle MARTOIA

Les Amis du Parc : Christophe THOMAS et Pierre BLANC.

Exposé des motifs :

Le Parc naturel régional du Queyras s'est engagé aux côtés de 9 autres partenaires français et italiens dans la construction d'un dossier de candidature pour un plan intégré transfrontalier territorial (Piter) dans le cadre du programme européen Alcotra. Le Parc du Queyras a confié à la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, quì l'a accepté, le rôle de Coordinateur du Plan intégré transfrontalier Terres Monviso. Le dossier de candidature de ce projet transfrontalier a été sélectionné le 5 juillet 2017 pour répondre à la phase 2 des plans intégrés territoriaux (Piter) à déposer d'ici le 15 janvier 2018.

Les 10 partenaires frontaliers ont procédé à l'élaboration de la stratégie définitive et à la construction du projet de coordination et de communication (PCC1) et des deux premiers projets simples (Economies vertes (PS2) et Tourisme international (PS4)).

Le contenu du projet simple 2 (Economies Vertes) est tourné vers la Recherche et Développement visant à encourager sur le terrain l'initiative économique dans le domaine du développement durable, de l'environnement, de la culture et du tourisme.

Le projet se découpe en trois volets :

WP1 (work package / groupe d'activités): Gouvernance et gestion

Comité de direction Unesco MaB & Patrimoine mondial / Terres Monviso

Gestion opérationnelle, administrative et financière

WP2: Communication

Divulgation grand public Terres Monviso : accès au grand public de la connaissance acquise, sous forme d'évènements et de publications

Réalisation de communications scientifiques

Organisation de Séminaires /colloques

WP3: Actions recherche et développement

Accueil de scientifiques, universitaires et étudiants. Mise à niveau et mise en réseau des centres de recherches du territoire des Terres Monviso (pour le PNR Queyras, l'Arche des Cimes à Ristolas)

Appels à projets internationaux dans le cadre de l'université franco-italienne / recherches transfrontalières Terres Monviso

Cluster transfrontalier Tours Monviso sur l'itinérance pédestre et vélo

Cluster transfrontalier MAB : mise en place du réseau des éco-acteurs de le Réserve de biosphère

Pour ce projet simple, le chef de file est l'Ente di Gestione delle Aree Protette del Monviso et le partenaire coordinateur national français est le Parc naturel régional du Queyras.

Ce projet associe en qualité de partenaires : la Camera di Commercio di Cuneo, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras.

Et en qualité de délégataires : Parco Alpi Marittime, l'Unione Nazional dei Comuni, Comunità ed enti montani (UNCEM), le Parc National du Mercantour, le Centre des Monuments Nationaux.

Le Parc national du Mercantour est le délégataire du Parc naturel régional du Queyras pour la mise en œuvre des actions relevant de sa compétence. Celui-ci aura à sa charge directe son autofinancement. Le Parc du Queyras, en sa qualité de partenaire, recevra la part FEDER de son délégataire, le Parc du Mercantour et se chargera de lui reverser.

Vu:

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 05,2017,05,10,002 du 10 mai 2017 ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO;
- Vu la lettre d'engagement du 28 mars 2017 du Président du Parc naturel régional du Queyras approuvant la phase 1 de la candidature PIT Terres Monviso à l'appel à manifestation ALCOTRA et le rôle de chef de file confié par les partenaires et accepté par le Conseil communautaire.
- La délibération 2017-41 du 28 septembre 2017 approuvant le projet de coopération territoriale transfrontalière PITer Terres Monviso ;

Considérant :

- Le dossier de candidature répondant à la phase 1 de l'appel à manifestation pour la présentation de candidatures pour la constitution des Plans intègres thématiques (PITEM) et des Plans intègres territoriaux (PITER) du Programme de Coopération Transfrontalière Interreg V-A « ALCOTRA » France-Italie 2014-2020
- La participation à ce plan des 10 partenaires français et italiens;
- La procédure de la candidature ALCOTRA décomposée en 3 phases avant acceptation définitive :
- La lettre de notification du Président de la Région Auvergne Rhône Alpes, autorité de gestion du programme INTERREG V A France Italie ALCOTRA, du 15 septembre 2017 invitant au dépôt de la stratégie définitive, du projet de coordination et de communication accompagné de projets simples dans un délai de 4 mois,
- L'appel à manifestation pour la présentation de candidatures pour la constitution des plans intégrés thématiques (pitem) et des plans intégrés territoriaux (piter) du 15 septembre 2017 se terminant le 15 janvier 2018 ;

- Le contenu du PS 2 Economies vertes, son chef de file: l'Ente di gestione del Aere Protette del Monviso, son coordinateur national français: le Parc naturel régional du Queyras, les partenaires: la Camera di Commercio di Cuneo, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras et les délégataires: Parco Alpi Marittime, l'Unione Nazional dei Comuni, Comunità ed enti montani (UNCEM), le Parc National du Mercantour, le Centre des Monuments Nationaux;
- Le Parc national du Mercantour comme délégataire du Parc naturel régional du Queyras pour la mise en œuvre des actions relevant de sa compétence ;

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le mardi 19 décembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de suffrages exprimés

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de suffrages : 30

Contre: 0

Pour:

19

Nombre de membres présents : 13 Nombre de membres représentés : 2 Abstentions: 0

D'approuver le projet simple « Economies vertes », son contenu, son autofinancement et son plan d'actions et son plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Partenaire (PNRQ)	200 000	FEDER PNRQ	170 000
Délégataire (PN Mercantour)	170 000	FEDER PNM	144 500
		Autofinancement PNRQ	30 000
		Autofinancement PNM	25 500
TOTAL	370 000	Total	370 000
Autres partenaires	1 277 058	FEDER autres partenaires	1 085 499,30
		Autofinancement autres partenaires	561 558,70
Total PS 2	1 647 058	Total PS 2	1 647 058

- D'accepter le rôle de partenaire coordinateur national et de reconnaitre à l'Ente di Gestione delle Aree Protette del Monviso celui de chef de file ;
- De désigner le Parc national du Mercantour, qui l'a accepté, délégataire pour la mise en œuvre des actions relevant de sa compétence ;
- D'autoriser le Bureau à solliciter la participation financière européenne ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à s'entourer de toutes les compétences nécessaires pour atteindre cet objectif dans la limite des moyens approuvés par le comité de programmation ALCOTRA;
- D'autoriser le Président et la Directrice à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération dès lors que sa notification sera effective ;
- D'autoriser le Président à signer une convention particulière de moyens avec la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras prévoyant la gouvernance à mettre en place sur ce dossier ainsi que la péréquation financière sur l'autofinancement selon la règle du partage des bénéfices communs ;
- D'autoriser le Président à signer une convention particulière pour la mise en œuvre partielle du projet par le Parc national du Mercantour en sa qualité de délégataire ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

> Le Président Christian GROSSAN

